



LABEL GENERATION 2024



LABEL GENERATION 2024

CONTEXTE :



Le programme d'appui à l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques à Paris en 2024 (JOP 2024), « le sport au service de la société », validé en Conseil des ministres le 22 mars 2017 indique dans sa mesure 1 : « créer un label **Génération 2024** pour les établissements scolaires et universitaires ».

LABEL GENERATION 2024

PRINCIPES :

Développer les **passerelles entre le monde scolaire et le mouvement sportif** pour encourager la pratique physique et sportive des jeunes.

Co-construction de nouvelles relations de coopération avec les écoles, les établissements scolaires et les établissements de l'enseignement supérieur, dans le cadre du label « Génération 2024 » lancé le 27 septembre 2017, lors de la Journée nationale du sport scolaire.

Projet porté par **trois ministères** :

- Ministère de l'Education Nationale
- Ministère de l'agriculture et de l'alimentation
- **Ministère des sports**

LABEL GENERATION 2024

Objectifs définis dans un cahier des charges :

- 1 – Le développement de projets scolaires structurants en partenariat avec les clubs sportifs du territoire,**
- 2 – L'organisation d'évènements sportifs promotionnels, avec l'appui du mouvement sportif local.** L'année scolaire sera rythmée par au moins quatre temps forts : la fête du sport et la journée nationale du sport scolaires en septembre, la semaine olympique et paralympique en janvier et la journée olympique du 23 juin,
- 3 – L'accueil et l'accompagnement de sportifs de haut niveau par l'aménagement de leurs cursus scolaires.**
- 4 – L'ouverture des équipements sportifs implantés au sein des établissements scolaires aux clubs et entreprises locales.**

LABEL GENERATION 2024

La labellisation des établissements scolaires :

- Label attribué par un comité régional, co-présidé par le **Recteur et le Directeur Régional de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale.**
- Les écoles/établissements volontaires s'engagent dès lors à mener des projets répondants à un **cahier des charges** sur une durée de **trois années scolaires** à compter de la **rentrée 2018.**
- Les Recteurs de chaque académie nomment un **référent académique en charge du suivi de la labellisation** pour les premier et second degrés.

LABEL GENERATION 2024

Éléments de diagnostic :

- Sur le terrain, les enseignants d'EPS sont peu informés du projet.
- De nombreuses expérimentations et projets sont déjà engagés sur nos territoires entre les clubs (ou Comités et Ligues) et le monde scolaire (écoles, collèges, lycées, ou universités).
- Une grande disparité de l'accompagnement de ce projet existe en fonction des académies.
- Le label Génération 2024 n'ouvre pas de droits à des dotations aux clubs.
- Ces dossiers sont portés par les établissements scolaires, en collaboration avec les Clubs, Comités, ou Ligues.

LABEL GENERATION 2024

Stratégie envisagée :

- Réaliser **une lettre de cadrage**, début juillet, présentant le dispositif « LABEL GENERATION 2024 » aux Clubs, Comités et Ligues.
- Accompagner les structures locales dans un plan d'actions jusqu'en 2024.
- Recenser les projets Basket Labellisés et les faire connaître pour initier de l'engouements
- Demande à ce que tous les Pôles Espoirs soient labellisés, ce qui serait un exemple fort



FFBB

FÉDÉRATION
FRANÇAISE DE
BASKETBALL

117 RUE DU CHÂTEAU DES RENTIERS - 75013 PARIS
T 01 53 94 25 00 - F 01 53 94 26 80